

COMMUNE D'ÉOLE EN BEAUCE
CONSEIL MUNICIPAL du 08 janvier 2019

L'an 2019, le 08 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04 janvier 2019.

Étaient PRÉSENTS : Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Philippe LIROCHON, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Pascal GAUCHERON, Bruno LECUREUR, Jacques DUCIMETIERE, Sylvain CHAMPOLIVIER Michèle COLOMBANI, Benoit LHOSTE, Stéphane POUPAUX, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE François VASSORT, Gérald TRUBERT, Vincent FAUCHEUX, François ISAMBERT, Corinne BOUCHET, Christian ARRONDEAU, Bruno WISSOCQ, GUESNET Paul, Serge TRUBERT, Emmanuel MARTIN, Patrice BIRRE, Laurent ARRONDEAU, Lydie AUDOUARD Caroline DELARUE, Stéphane CHANCOLLON, Géraldine GRILLON, Ludovic GUESNET, Frédéric VERDOT, Nadine LE ROUX, J-Roger RAVEL, Maryline LELIEVRE, Marc HENRION,

Absents excusés :

Marc VINCHON pouvoir à Jérôme VINCHON
Blandine MARCHON pouvoir à Philippe VOYET
Florence TICOT pouvoir à Pascal GAUCHERON
Florence FONCK pouvoir à Philippe LIROCHON
Sébastien LAMACHE pouvoir à LE ROUX Nadine
Pierre LHOPITEAU pouvoir à Marc HENRION
Séverine ROBERT pouvoir à J-Roger RAVEL

Absents non excusés : Michael DELVOYE, Béatrice LEFÈVRE, Marc LEMAIRE, Muriel PUSTAY, Franck VANNEAU, Aurélie GAINÉ, Juan DIAS.

A été nommé secrétaire de séance : Laurent ARRONDEAU

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2018
- Election du Maire et des Adjoints au Maire
- Délégation d'attribution donnée au Maire
- Délégation de fonction donnée aux Adjoints
- Indemnités
- Questions diverses

Compte rendu Conseil Municipal Précédent.

Le dernier compte rendu du 10 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

Election du Maire et des Adjoints au Maire

I) ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Claude THERIN, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L.2122-1, L 2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur THERIN sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Sylvain CHAMPOLIVIER et Monsieur

Ludovic GUESNET acceptent de constituer le bureau.

Monsieur THERIN demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-François ROBERT, avec l'accord de Madame Michèle LEGRAND, Monsieur Philippe LIROCHON et de Monsieur Marc VINCHON, propose la candidature de Monsieur Philippe VOYET.

Monsieur THERIN enregistre la candidature de Monsieur Philippe VOYET et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur THERIN proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **45**

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **07**

Suffrages exprimés : **38**

Majorité requise : **20**

A obtenu **37** voix : Monsieur Philippe VOYET

1 voix : Monsieur Julien BIRRE

Monsieur Philippe VOYET, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Celui-ci adresse ses remerciements à l'ensemble des conseillers pour leur confiance.

II) DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur VOYET informe les membres du Conseil du choix des Maires délégués (Monsieur Jean-François ROBERT, Madame Michèle LEGRAND, Monsieur Philippe LIROCHON et Marc VINCHON) Il leur propose d'élire comme Adjoint leurs Adjoint déjà en place, soit un total de 11 Adjoint.

Cependant, Monsieur Serge TRUBERT et Madame Blandine MARCHON, actuellement Adjoint, ne souhaitent pas être réélus, ce qui porte le nombre total d'Adjoint à 09.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

III) ÉLECTION DES ADJOINTS

Monsieur VOYET propose de voter par scrutin de liste, pour ou contre la liste d'Adjoint suivante, établie au préalable en accord avec les quatre Maires délégués :

1er Adjoint : Julien BIRRE ;

2ème Adjoint : Patrice BIRRE

3 ème Adjoint : Jacques DUCIMETIERE

4 ème Adjoint : Nadine LE ROUX

5 ème Adjoint : François VASSORT ;

6 ème Adjoint : Jean-Jacques BOURGINE ;

7 ème Adjoint : Vincent FAUCHEUX

8 ème Adjoint : J-Roger RAVEL

9 ème Adjoint : Claude THERIN

Nombre de votants : **45**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **45**

Nuls : **04**

Suffrages exprimés : **41**

- Oui : **41**
- Non : **0**

La liste est donc votée. Monsieur VOYET lit la Charte de l'Élu local.

Conseils communaux des communes déléguées

Conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018303-0001 du 30 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle d'Éole-en-Beauce par fusion des communes d'Éole-en-Beauce et Villeau, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les conseils communaux, les Maires délégués et les adjoints conformément à la précédente élection de 2016.

Délégation de fonction donnée aux Maires et aux Adjoints

Monsieur VOYET énonce les différentes attributions possibles aux Maires délégués et aux Adjoints qui seront définies par arrêté.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Indemnités du Maire et des Adjoints

La population de la commune d'Éole-en-Beauce étant de 1 260 habitants ; la commune se situe dans la strate démographique comprise entre 1000 habitants et 3 499 habitants qui correspond au taux de 43 % de l'indice 1015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123-23 fixant le montant des indemnités et prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieur au barème, à la demande du Maire.

Monsieur le Maire demande que le taux soit ramené à 31 % de l'indice 1015 (strate des 500 à 999 habitants).

Après un vote à main levée, les résultats sont les suivants :

- Pour : **41**
- Contre : **0**
- Abstention : **4**

Le Conseil Municipal décide donc de garder la situation telle qu'elle est actuellement.

Lieux du conseil municipal :

Monsieur le Maire propose de garder le lieu des réunions du conseil municipal à la salle de quartier de la commune déléguée de Viabon.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Commissions

Monsieur le Maire propose de maintenir les 4 Commissions qu'il juge indispensable :

- Commission Bureau d'Éole-en-Beauce destinée;
- Commission des Finances ;
- Commission des Travaux ;

- Commission des Chemins.

Les membres du Conseil, acceptent à l'unanimité le maintien de ces 5 Commissions.

Voici la répartition de celles-ci (provisoire) qui sera complétée avec les conseillers de Villeau lors du prochain conseil.

BUREAU ÉOLE-EN-BEAUCE	Philippe VOYET, Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Patrice BIRRE, Jacques DUCIMETIÈRE, François VASSORT, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE.
FINANCES	Philippe VOYET, Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Patrice BIRRE, Jacques DUCIMETIÈRE, François VASSORT, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Stéphane POUPAUX, Sylvain CHAMPOLIVIER, François ISAMBERT.
TRAVAUX	Philippe VOYET, Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Patrice BIRRE, Jacques DUCIMETIÈRE, François VASSORT, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Gérald TRUBERT, Bruno LECUREUR, Ludovic GUESNET, Michaël DELVOYE, François ISAMBERT, Frédéric VERDOT, Jean-Michel BRANTONNE, Bruno WISSOCQ, Serge TRUBERT.
CHEMINS	Philippe VOYET, Jean-François ROBERT, Michèle LEGRAND, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Vincent FAUCHEUX, Patrice BIRRE, Jacques DUCIMETIÈRE, François VASSORT, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Benoît LHOSTE, Laurent ARRONDEAU, Christian ARRONDEAU, Paul GUESNET, Ludovic GUESNET, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE, Frédéric VERDOT, François ISAMBERT, Emmanuel MARTIN, Florence TICOT.

Contrats d'Éole en Beauce :

Tous les contrats déjà mis en place sur la commune d'Éole en Beauce seront reconduit de fait.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Régime indemnitaire et heures supplémentaires :

La mise en place du Régime indemnitaire (RIFSEEP), des heures supplémentaires et complémentaires est reconduit.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Acte de publicité foncière aux hypothèques :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir établir les actes de publicité foncière aux hypothèques.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

Dématérialisation des actes :

Une nouvelle convention entre la commune et la préfecture doit être mise en place suite à la fusion de nos 5 communes sur l'application « ACTES ». Cette convention concerne la dématérialisation des actes comptables, budgétaires et administratifs.

Les conseillers ont voté « pour » à l'unanimité

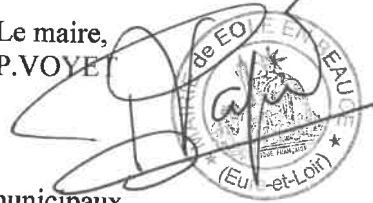
Questions Diverses.

- **Fête nationale du 14 juillet 2019 :** Le repas de la fête nationale sera le samedi 13 juillet 2019 au soir.

- Monsieur Jean-François ROBERT membre de la commission du numérique, informe le conseil que la fibre arrivera chez chaque particulier d'ici le 31/12/2021.

Clôture de séance à 22h45.

Le maire,
P.VOYE



Le compte rendu sera validé après émargement des conseillers municipaux.
Émargement du conseil municipal : (conseil du 08.01.2019)